

Vie Juridique

CANALISER LA DÉFERLANTE NUMÉRIQUE

Au delà des dimensions technique et entrepreneuriale, la révolution numérique pose aussi des questions de société. Les invités à la 3^e Biennale Business & Droit en feront la preuve lors d'une journée d'échanges entre chefs d'entreprises et experts juridiques, introduites par Patrick Bertrand et François Falletti.

Dans un monde en mutation, la transformation numérique modifie la perception de l'environnement des entreprises. Son impact charpente les échanges qu'alimenteront les invités de la 3^e Biennale Business & Droit, organisée par Lyon Place Financière et Tertiaire, en partenariat avec le barreau de Lyon. Patrick Bertrand, directeur général de Cegid, et François Falletti, procureur général honoraire, définiront le cadre de cette rencontre à laquelle participent chefs d'entreprises et experts. Pour Tout Lyon Affiches, ils lèvent le voile sur les thématiques de la Biennale. « On réduit trop souvent la révolution numérique à une dimension économique et technologique, oubliant les volets démocratique, politique et sociétal, rappelle Patrick Bertrand. Nous assistons à une véritable déferlante numérique, à nous de la canaliser. » Et on le pourra d'autant mieux qu'on en maîtrisera les enjeux. « Il existe un fossé entre les nouvelles potentialités, ouvertes par l'économie numérique, véritable révolution économique, et le cadre juridique qui les accompagne, constate François Falletti. Dans ce domaine, un énorme chantier nous attend. La mise en place des outils juridiques, tels que la protection de la vie privée et la confidentialité des données, n'a de sens qu'au niveau international ». Ces précautions valent aussi pour la cybersécurité et la fiscalité. « Dans un monde où chacun est connecté, la toile fait partie



© MICHEL COBET
François Falletti, procureur général honoraire

du quotidien professionnel. Or tout le monde utilise Internet pour son usage privé. Cette dualité exige des garde-fous », poursuit le juriste. Ces précautions ne doivent pas masquer les opportunités que la révolution numérique peut générer. Elles ne doivent pas plus masquer certaines réalités trop vite oubliées. « Internet s'est développé sur la gratuité, en apparence seulement, précise le dirigeant de Cegid. Le prix à payer réside dans la divulgation de données personnelles que le site va monnayer par ailleurs. » L'économie collaborative offre aussi de belles opportunités. « Mais dans la mesure où elle se développe sur des infrastructures financées par la collectivité, il me paraît normal que les acteurs en paient le prix sous forme de taxes ou d'impôts, argumente Patrick Bertrand. De la même manière, les usagers de Airbnb, qui fâche les hôteliers, doivent payer le coût généré à la collectivité (égouts, gestion des déchets...). » La révo-

lution numérique pose de vraies questions de société. Personne ne donnerait la clé de sa boîte aux lettres. Pas plus que nous n'accepterions une caméra dans notre appartement. Or on accepte bien de livrer des données confidentielles

et notre intimité sur Internet. « Hier nous avons l'instruction civique, demain pourquoi pas l'instruction numérique ? », interroge Patrick Bertrand qui plaide pour l'avènement de l'Internet de confiance. Le monde économique n'échappe pas à cette tendance de fonds. « Les entreprises ont conscience des risques liés à Internet, comme une panne informatique ou des vols de données, constate François Falletti. Pour autant, elles ne font pas toujours ce qu'il faut, sans doute par la difficulté qu'ont les dirigeants à appréhender le phénomène dans sa globalité. Nous avons un travail pédagogique à faire. » La rencontre organisée par LPFT contribuera à une meilleure compréhension d'une révolution numérique dont nous ne maîtrisons pas encore le cadre juridique et législatif. Même si « le rythme d'adaptation de la société ne rattrapera pas celui de l'innovation », concluent les deux grands témoins de cette 3^e Biennale Business & Droit.

■ Antonio Mafra

**Manufacture des Tabacs,
le 16 décembre de 9 h à 16 h 30.
Renseignements et inscriptions :
www.lyon-finance.org**



© AURÉLIE RAISIN
Patrick Bertrand, Dg de Cegid : « Hier nous avons l'instruction civique, demain pourquoi pas l'instruction numérique ? »